



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mardi 15 avril 2024 à 19h00 à la salle du conseil au Centre de Loisirs Marcel Thériault**, étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Emanuel Pelletier, conseiller siège no 2 - Absent
Mario Baillargeon, conseiller siège no 3
Karen Mc Gurrin, conseillère siège no 4
Chanel Fortin, conseillère siège no 5 - Absente
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Paiement facture 4467524720 - TCI
4. Taxes municipales prescrites
5. Octroi de contrat – Luminaires de rues
6. Octroi de contrat – Martin Lalancette rénovations
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 133-2024-04

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

3. PAIEMENT FACTURE 4467521720 - TCI

CONSIDÉRANT le crédit numéro 4467524719 émit par TCI inc. pour la réfection des trottoirs en 2023;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT la facture numéro 4467524720 au coût de 52 485,93 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 134-2024-04

QUE la facture soit assumée en partie par le règlement d'emprunt prévu à cet effet, soit selon la disponibilité suite aux travaux de prolongement des trottoirs dans le règlement 660-2021 et le reste de la facture par le fonds général.

Adopté

4. TAXES MUNICIPALES PRESCRITES

CONSIDÉRANT que quatre lots sont des lots oubliés par la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT que les montants de taxes sont prescrits sur ces lots depuis 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 135-2024-04

D'ANNULER les taxes sur les matricules : 8424-86-7157, 8424-89-7780, 8425-71-0533, 8425-93-1878 au montant total de taxes, d'intérêts et de pénalités de 381,08 \$.

Adopté

5. OCTROI DE CONTRAT – LUMINAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT le projet présenté par Énergère pour les changements et ajouts de luminaires sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 5 000 \$ pour l'étude de faisabilité et de 155 392,28\$ pour l'acquisition des luminaires;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt prévu à cet effet, soit le 694-2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir l'installation des nouveaux luminaires auprès de Hydro Québec;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 136-2024-04

QUE la Municipalité de Saint-Côme octroie le contrat d'acquisition des luminaires, tel que présenté, au coût de 160 392,28 \$ incluant l'étude de faisabilité à Énergère.

QUE le coût du projet soit assumé par le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

QUE le Maire ainsi que la Directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au projet.

Adopté

6. OCTROI DE CONTRAT – MARTIN LALANCETTE RÉNOVATIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire enlever la cheminée et changer le chauffage dans l'ancienne caserne;

CONSIDÉRANT la soumission de Martin Lalancette de 16 355,77 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 137-2024-04

QUE le Conseil municipal de Saint-Côme octroie le mandat à Martin Lalancette pour le démantèlement de la cheminée, la réparation de la toiture et la réfection du mur extérieur, le changement de l'entrée électrique et du chauffage au coût de 16 355,77 \$ incluant les taxes.

QUE le montant des travaux soit assumé par la subvention du PRABAM.

Adopté

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 138-2024-04

QUE la séance soit et est levée à 19 h 12.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière